INSTRUCTIONS DE MONTAGE ET DE SERVICE

Séparateur à graisses KESSEL Euro ″G″ NG 7 - 20
Pour pose enterrée

Séparateur à graisses Euro “G”
Selon la norme EN 1825-1
NG 7 – 20 pour pose enterrée

Réf.
93007/120(B/D)
90010/120(B/D)
93015/120(B/D)
93020/120(B/D)

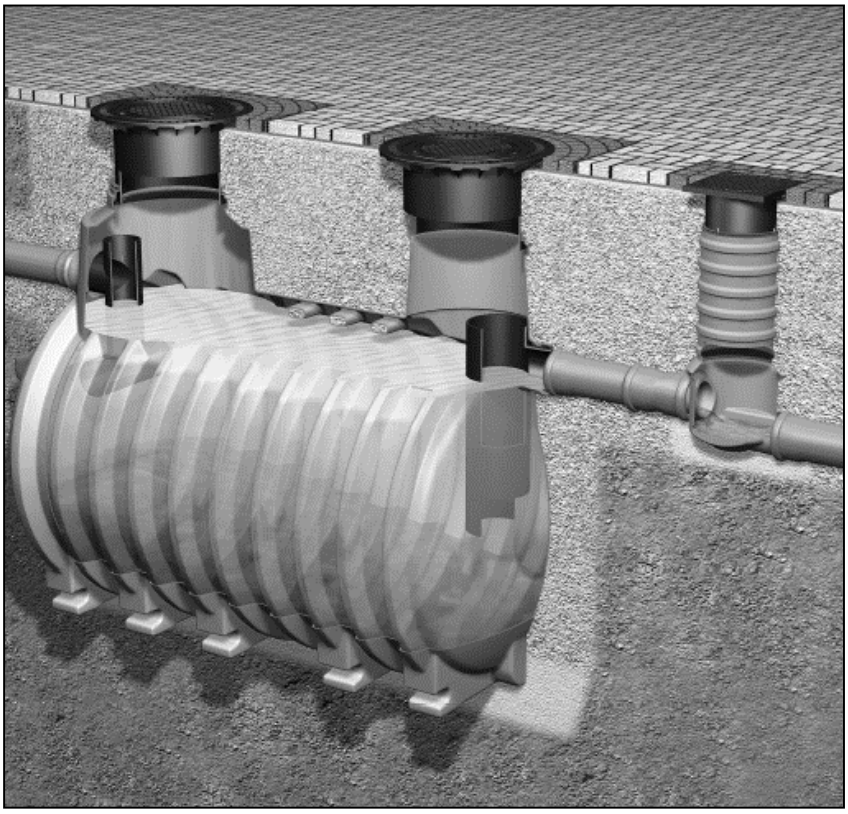

Avantages du produit

- Certifié selon la norme européenne 1825-1
- Montage facile et rapide
- Conception compact / poids réduit
- 100%de résistance aux acides gras aggressifs
- Transport facile
- Rehausse réglable en hauteur

☐ L'installation ☐ La mise en service ☐ L'initiation au fonctionnement du dispositif ont été effectuées par votre entreprise spécialisée: Nom / Signature Date Lieu	Cachet de l’entreprise spécialisée

Edition 10/02-HG

Référence: 010-636

Tout droit de modifications techniques réservé

KESSEL

Table des matières

1. Mesures de sécurité Page 3

2. Généralités

2.1 Application Page 4

2.2 Descriptif du séparateur Page 4

3. Emballage, transport et stockage

3.1 Emballage Page 5

3.2 Transport Page 5

3.3 Stockage Page 5

4. Installation et montage

4.1 Illustration d'installation Page 6

4.2 Schéma pour les tailles NG 7, 10, 15 et 20 Page 6

4.3 Conditions requises pour le montage Page 7

4.4 Matériau de remblayage Page 7

4.5 Fouille Page 7

4.6 Contrôles avant l'implantation Page 8

4.7 Montage Page 8

5. Mise en service

4.1. Mise en route Page 9

4.2. Branchement Page 9

4.3. Procès-verbal de remise Page 9

6. Evacuation Page 10

7. Maintenance Page 10

8. Pièces de rechange et accessoires Page 11

9. Garantie Page 12

10. Certificat Page 13

Procès-verbal de remise Page 14

1. Mesures de sécurité

Cher client,

Nous vous prions de lire et de suivre attentivement le mode d'emploi avant de mettre en service le séparateur à graisses KESSEL Standard.

Veuillez vérifier dès réception que l'équipement est arrivé chez vous en bon état. En cas de dommages causés lors du transport, veuillez observer les instructions du chapitre "Garantie".

Lors de l'installation, du fonctionnement, de l'entretien, ou de la réparation de l'appareil, il est recommandé d'observer les réglementations relatives à la prévention des accidents, les normes en vigueur: DIN ,EDF, ainsi que les directives et dispositions des entreprises locales d'exploitation et de distribution d'énergie.
Veuillez tenir compte du fait que le séparateur est construit pour des eaux ménagères d'une température d'alimentation ne dépassant pas les 60 °C maximum. De plus hautes températures auraient pour résultat d'endommager l'appareil.

l'accès au séparateur est absolument interdit !!!!!
Lors de l'évacuation, du nettoyage ou des travaux d'entretien de l'appareil il est conseillé d'utiliser, le cas échéant, le matériel approprié comme un escabeau ou autre...

Il est **interdit de fumer** à proximité du séparateur durant son fonctionnement, son entretien ou sa réparation, à cause de la formation éventuelle de méthane / biogazes.

Attention au risque de glissage !!!
Lors de l'évacuation, du nettoyage ou des travaux d'entretien, des graisses ainsi que de l'eau peuvent tomber sur le sol.

Local de travail:

- Accès interdit aux personnes non autorisées.
- Pour des raisons hygiéniques, pas de stockage de produits alimentaires.
- Les dimensions du local doivent être suffisamment grandes pour permettre une liberté et une facilité de mouvements autour du séparateur lors de son évacuation, nettoyage ou entretien.
- Les eaux d'égout peuvent contenir des bactéries. En cas de contact avec la peau, celle-ci doit être au plus vite nettoyée et désinfectée. Les vêtements souillés sont à retirer.

Ces mesures de sécurité sont à prendre en compte par tous les opérateurs ayant à travailler sur le séparateur.

2. Généralités

2.1 Application

L'introduction de graisses animales ou végétales dans le systéme public d'évacuation des eaux ou dans les cours d'eau est interdite. En effet, la graisse en refroidissant provoque le retrécissement de certaines canalisations et peuvent colmater les conduits d'évacuation.
De plus, la désagrégation des graisses entraine la formation d'acides gras, responsables des mauvaises odeurs et de la corrosion des conduits et systèmes d'évacuation du bâtiment. A ceci s'ajoute le fait que la graisse une fois solidifiée à la surface de l'eau empêche l'apport d'oxygène nécessaire aux cours d'eau et aux installations de purification.
La norme DIN 1986, section 1, exige la rétention des substances nocives. C'est pourquoi des séparateurs de graisses répondants à la norme DIN 4040 ou à la norme pr EN 1825 sont à installer.

2.2 Descriptif du séparateur

Les séparateurs a graisses KESSEL modèle G pour installation sous terre sont composés du séparateur de graisses en lui-même ainsi que d'un bassin de dépôt de boue intégré. Le séparateur est construit en Polyéthylène (PE).Les rehausses sont à base de plastique thermodurci ou de polypropylène. Grace à la surface lisse du polyéthylène, aucun revêtement supplémentaire n'est nécessaire.
Les séparateurs de graisses pour installation sous terre peuvent être enterrés à la profondeur souhaitée et sont disponibles sous différentes classes de couverture (A,B,D)
Les données techniques sont indiquées sur la plaque signalétique du séparateur ainsi que dans la page de description du séparateur à la fin de ce mode d'emploi.

3. Emballage, transport,

Le chapitre "Consignes de sécurité" doit impérativement être respecté!

3.1 Emballage

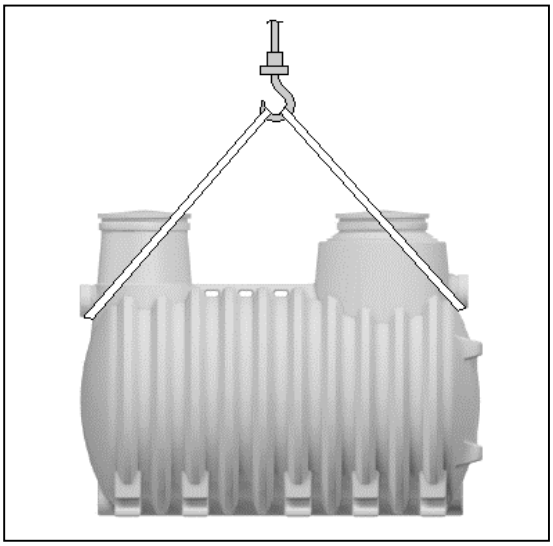

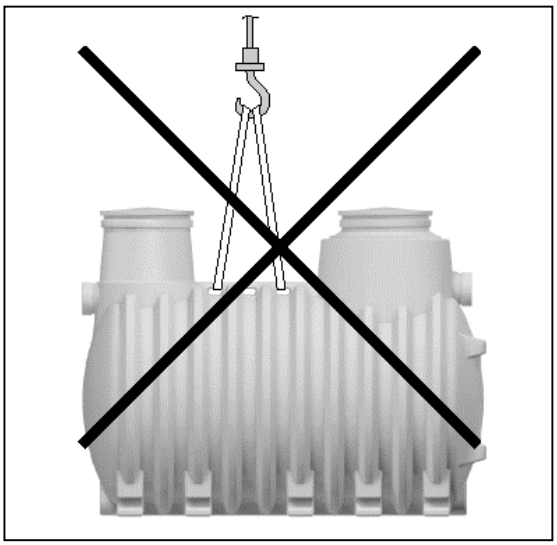

Il n'est pas nécessaire d'emballer les conteneurs pour le transport et/ou le stockage à condition d'observer les points suivants.
Remarque: Eviter la pénétration de corps étrangers (salissures, poussière, etc.) dans le séparateur. Obturer le cas échéant tous les orifices.

3.2 Transport

- Le transport ne doit être effectué que par des firmes disposant de l'expérience nécessaire, des appareils, dispositifs et moyens de transport adéquats ainsi que d'un personnel ayant la formation requise.
- Les conteneurs doivent être transportés de façon à ne pas être exposés à des sollicitations inadmissibles et à exclure tout risque de changement de position durant le transport. S'ils sont arrimés, veiller à ce que les conteneurs ne risquent pas d'être endommagés (p. ex. utilisation de sangles tissées, cordes de chanvre). L'utilisation de câbles métalliques ou de chaînes est interdite.
- Eviter les chocs en soulevant, déplaçant et déposant les conteneurs. En cas d'utilisation d'un chariot gerbeur, les conteneurs doivent être arrimés pendant le transport. Les raccords et autres parties proéminentes du conteneur ne doivent pas servir pour la fixation ou le levage. Il est interdit de rouler ou de traîner les conteneurs sur le sol.
- Les conteneurs doivent être arrimés de façon à éviter un changement de position inadmissible pendant le transport. Les conteneurs ne doivent pas être endommagés par le système de fixation utilisé.

3.3 Stockage

Si un stockage des conteneurs s'avère nécessaire avant le montage, ceux-ci ne doivent être stockés que pendant une brève durée et sur un sol plat, exempt d'objets à arêtes vives. En cas de stockage en plein air, les conteneurs doivent être protégés contre une détérioration, la tempête et les salissures.

4. Installation et montage

4.1 Illustration d'installation (classe B, charge maximal 12,5 t)

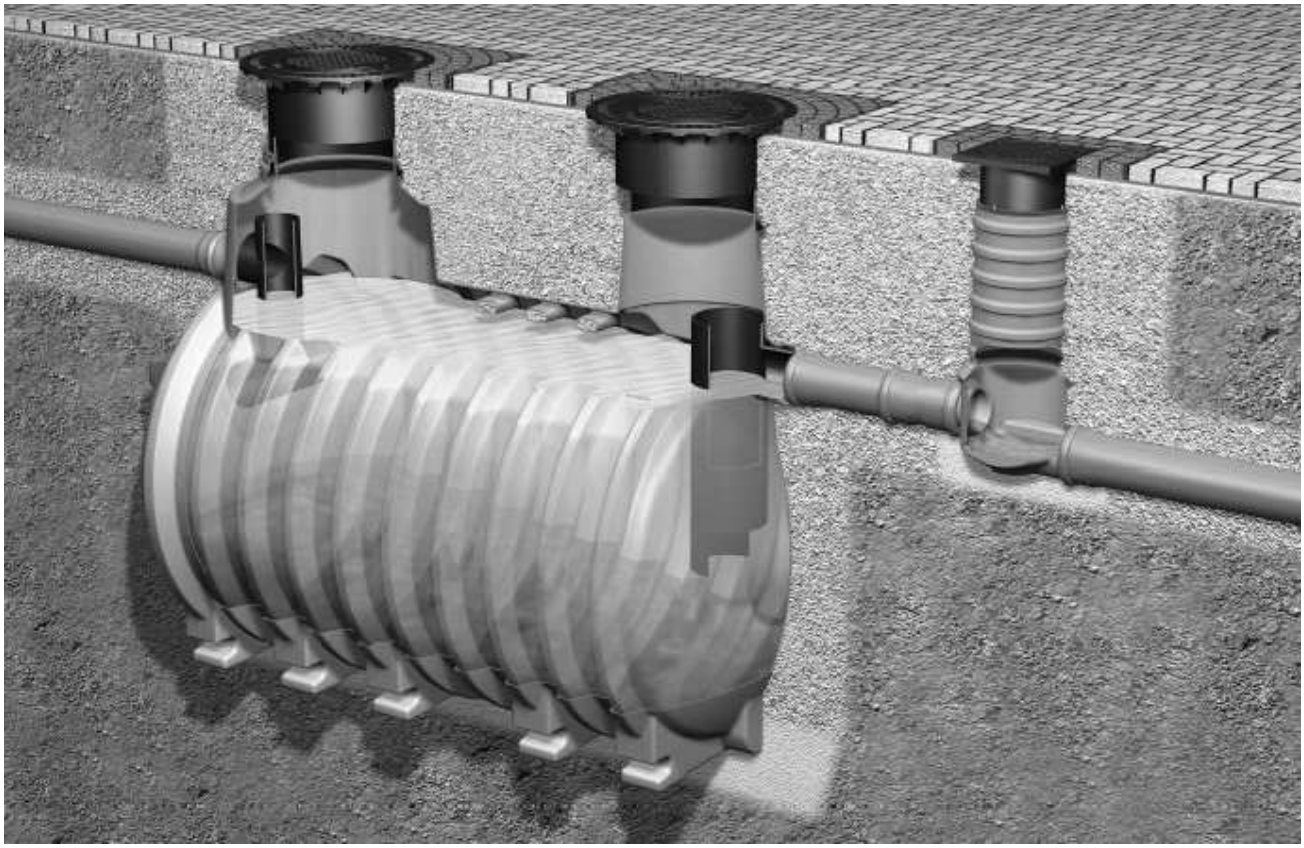

Modèle réprésenté: séparateur NG 20

4.2 Schéma pour les tailles NG 7, 10, 15 et 20

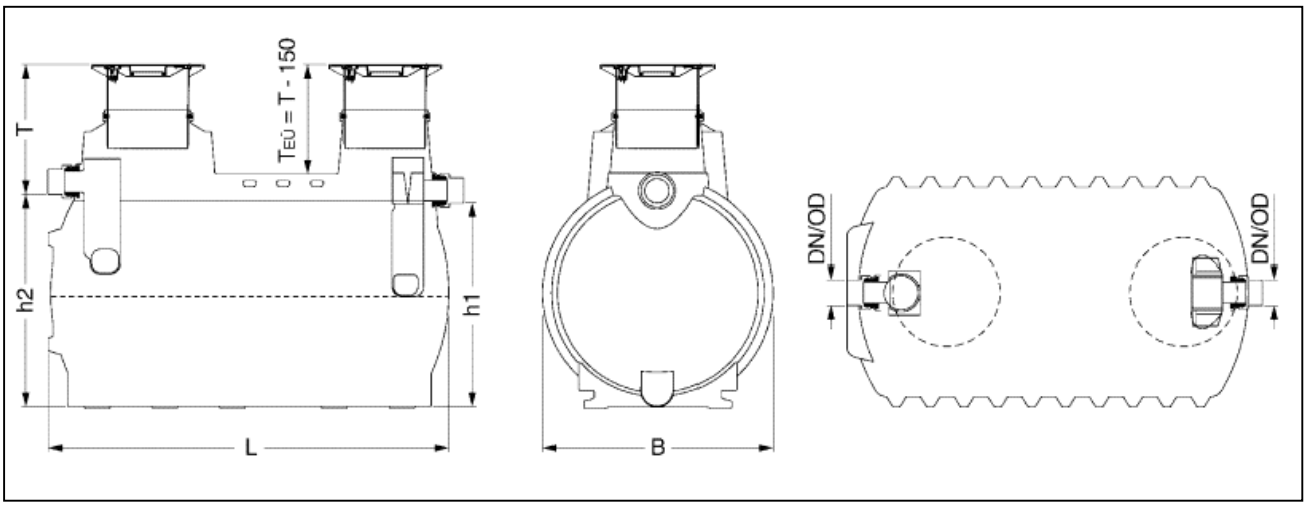

NG	DN	OD	L	B	Tmin	Tmax	h1	h2	Volume			Poids env.
									Débourbeur	Séparateur	Stockage graisse	
7	150	160	2080	1200	950	1280	1030	1100	700 l	1100 l	280 l	331 kg
10	150	160	2860	1200	950	1280	1030	1100	1000 l	1500 l	400 l	403 kg
15	200	200	2300	1760	1000	1330	1560	1630	1500 l	3300 l	600 l	401 kg
20	200	200	3060	1760	1000	1330	1560	1630	2000 l	3700 l	800 l	473 kg

4. Installation et montage

Les mesures adéquates de sécurité doivent être mises en place sur le chantier pendant le stockage intermédiaire du séparateur, et ce jusqu'à la fin des travaux de montage, afin d'éviter les accidents et toute détérioration du séparateur de graisses.

Le chapitre "Consignes de sécurité" doit impérativement être respecté!

4.3 Conditions requises pour le montage

Le montage ne doit être effectué que par des firmes qui disposent de l'expérience nécessaire, des appareils et dispositifs adéquats ainsi que d'un personnel ayant la formation requise. La nature et l'état du terrain doivent être établis en ce qui concerne son aptitude sur le plan architectonique (classification du sol à usage architectonique DIN 18196). Le niveau maximum de la nappe souterraine doit être constaté. Une évacuation suffisante (drainage) des eaux d'infiltration est impérative dans le cas de sols imperméables. Les sollicitations auxquelles est exposé le sol, p. ex. charge vive max. en cas de passage de véhicules, et la profondeur de montage doivent être tirées au clair.
Les séparateurs de graisses pour pose enterrée doivent être installés le plus près possible des écoulements hors des bâtiments. Les conduites de raccordements aux entrées du séparateur de graisses doivent le cas échéant être posées avec isolation thermique ou chauffage. L'utilisation de rehausses télescopiques permet d'obtenir la profondeur de montage nécessaire pour que l'installation soit à l'abri du gel ainsi que d'adapter facilement la conduite d'arrivée et d'évacuation (égout). Les couvercles pour les classes de charge A/B/D ne sont pas vissés et sont conformes à la norme EN 124.

4.4 Matériau de remblayage

Radier:	gravillons ronds (granulométrie max. 8/16) suivant DIN 4226-1
Lit du conteneur:	sable
Remblayage du conteneur:	gravillons ronds (granulométrie max. 8/16) suivant DIN 4226-1
Zone située hors du remblayage du conteneur:	matériau de nature adéquate
Couche de surface:	humus, etc.

4.5 Fouille

Le fond de la fouille doit être horizontal et plat afin que l'installation une fois installée repose bien sur toute sa surface; le fond de la fouille doit en outre avoir une force portante suffisante. Une couche de gravillons ronds compactés (granulométrie max. 8/16, épaisseur au moins 30 cm, Dpr = 95 %) avec dessus 3 - 10 cm de sable compacté est nécessaire pour le radier. La distance entre la paroi de la fosse et le conteneur doit être d'au moins 70 cm. Les remblais doivent être conformes à DIN 4124. La profondeur de la fosse doit être telle que les limites de couverture en terre ne soient pas dépassées.
MIN ≤ P_{CT} ≤ MAX (voir croquis dimensionnel).

- **Implantation dans un terrain en pente**

Si le collecteur d'eaux pluviales est installé sur un terrain en pente, il faut impérativement veiller à ce que la poussée latérale de la terre, s'il ne s'agit pas d'un sol naturel, soit contenue par un mur de soutènement dimensionné en conséquence.

- **Profondeur d'implantation à l'abri du gel en cas d'utilisation pendant toute l'année**

Tenez impérativement compte de la profondeur d'installation définie sur place afin que le séparateur de graisses soit à l'abri du gel. Posez également les conduites d'arrivée et d'évacuation à une profondeur telle qu'elles soient à l'abri du gel afin de garantir un fonctionnement irréprochable en hiver également. La profondeur à laquelle l'installation est à l'abri du gel est en règle générale de l'ordre de 80 cm, sauf indication contraire des autorités compétentes.

4. Installation et montage

4.6 Contrôles avant l'implantation

Le spécialiste de la firme chargée du montage doit contrôler et attester les points suivants juste avant l'implantation du conteneur dans la fosse:
- Absence de détériorations des parois du conteneur
- Etat réglementaire de la fosse, notamment en ce qui concerne les dimensions et le lit de fondation
- Granulométrie du matériau de remblayage

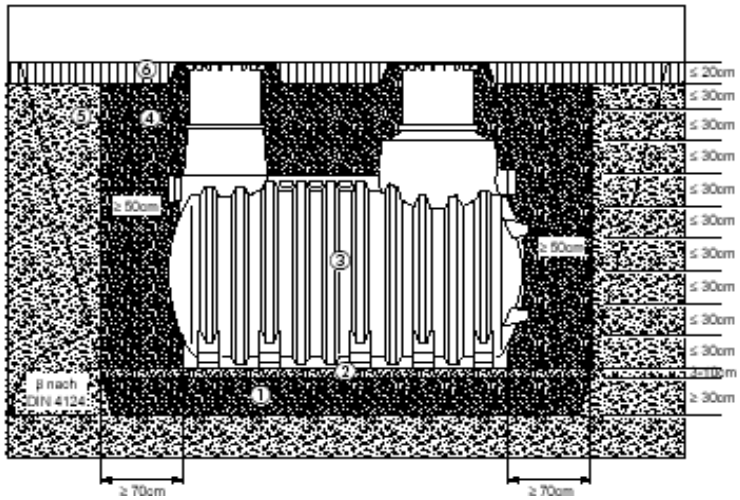

β suivant DIN 4124

1 Radier:
gravillons ronds (granulométrie max. 8/16) suivant DIN 4226-1, compactés avec Dpr = 95 %
2. Lit du conteneur:
sable compacté
3 Séparateur de graisses
4 Remblayage du conteneur:
gravillons ronds (granulométrie max. 8/16) suivant DIN 4226-1, compactés avec Dpr = 95 %
5 Zone située hors du remblayage du conteneur:
matériau de nature adéquate
6 Couche de surface
humus, revêtement routier, béton, etc.

4.7 Montage

Le flotteur et le bloc coalescent, s'ils font partie de l'équipement, doivent être retirés et rangés dans un endroit sûr.

Mise en place

Les conteneurs doivent être installés sans chocs dans la fosse à l'aide des dispositifs adéquats et posés sur le lit de fondation (voir également chapitre "Transport").

- **Remplissage du conteneur**

Remplir le conteneur d'eau jusqu'au bord inférieur de l'écoulement.

- **Remblayage de la fosse**

Le remblayage du conteneur doit être réalisé sur une largeur d'au moins 50 cm. Les différentes couches ne doivent pas excéder 30 cm. Elles doivent être compactées avec des compacteurs légers (au moins Dpr = 95 %). Tout risque de détérioration des parois du conteneur et de déplacement du conteneur doit être exclu pendant et après l'installation. Une dalle en béton armé doit être prévue en cas d'implantation dans des zones avec passage de camions (couvercle de la classe D). Un plan de coffrage et d'armature correspondant peut être fourni par KESSEL.

- **Raccordement du conteneur**

Lorsque la fosse est remblayée et compactée jusqu'au bord inférieur des raccords d'entrée et de sortie, poser et raccorder les conduites d'arrivée et d'évacuation à l'abri du gel.

Remarque pour l'installation d'avertissement: Poser le câble de jonction ou un tube vide pendant les travaux de terrassement.

- Introduire **la rehausse télescopique KESSEL** dans l'ouverture du séparateur et la mettre dans la position souhaitée. La rehausse peut ensuite être fixée à la position souhaitée (alignement sur le bord supérieur du terrain) à l'aide de la bague de serrage fournie avec le séparateur. L'ajustage précis à la hauteur définitive est ensuite effectué à l'aide des vis de réglage. L'inclinaison du sol peut être compensée facilement grâce à la rehausse réglable en hauteur et inclinable sans gradations. Remblayer ensuite suffisamment la rehausse et compacter.
  Pour des profondeurs d'installation plus importantes, utiliser la pièce intercalaire KESSEL spécialement prévue dans ce but (art. n°917402), hauteu r de 400 mm.

5. Mise en service

4.1 Mise en route du séparateur

Avant de mettre le séparateur en service, veuillez suivre ces instructions:

- ✗Nettoyer le séparateur entièrement afin d'enlever toute matières solides, débris ou saletés ainsi que tout matériaux grossier.
- ✗Une fois propre, remplir le séparateur d'eau froide jusqu'à la rigole d'écoulement. (sauf dans le cas ou l'étanchéité des réservoirs a été vérifiée et l'eau non évacuée à la pompe).

4.2 Branchement du séparateur

En règle générale, la mise en route et le branchement du séparateur sont exécutées par un installateur. Elles peuvent toutefois être effectuées sur demande par un représentant de la compagnie KESSEL.

1) Les personnes suivantes devraient être présentes lors du branchement
   - ◆ Le représentant du maitre d'oeuvre
   - ◆ L'installateur sanitaire
2) La présence des personnes suivantes est recommandée
   - ◆ Opérateurs travaillant sur le séparateur
   - ◆ Un représentant de l'entreprise d'épuration des eaux usées
3) Préparation du branchement
   - • Les plomberies sanitaires doivent être installées
   - ◆ Le séparateur doit être mis en condition de marche, c-a-d remplis d'eau (cf. 4.1)
4) Branchement
   - ◆ Vérification du séparateur et des éventuels dommages ayant pu être causés lors du transport ou du montage. De même, contrôler les raccordement des conduits.
   - ◆ Informations sur l'évacuation (essorage)
   - ◆ Démonstration pratique des modes de manoeuvre possibles
5) Remise des modes d'installation et d'emploi
6) Établissement du procès-verbal de remise du séparateur

Après le branchement, le séparateur doit être mis en route.

4.3 Procès-verbal de remise du séparateur (voir Annexe)

6. Evacuation du séparateur

La première évacuation est à exécuter dans les 2 à 3 semaines après la mise en route.

➢ Intervalles d'évacuation
Selon la norme DIN V 4040-2, les séparateurs sont à évacuer tous les 15 jours, ou au minimum une fois par mois.
ATTENTION !!!! Un fonctionnement correct du séparateur ne peut être assuré que par le respect de cette norme. C'est pourquoi il est préférable de passer un contrat d'évacuation avec une entreprise spécialisée. La période idéale pour effectuer les travaux d'évacuation est lors du non-fonctionnement du séparateur. Ce dernier étant ouvert, de mauvaises odeurs sont à prévoir.

Procédure d'evacuation
Pour desserrer et détacher les vis et pour enlever et insérer le couvercle de regard, utiliser les clés inclues dans la livraison.

- Desserrer les vis. Enlever le couvercle de regard
- Évacuer le ramasse-boues et le réservoir du séparateur par le tuyau d'aspiration du véhicule d'évacuation
- Nettoyer les parois du réservoir, enlever des restes de graisse
- Remplir le réservoir d'eau.
- Nettoyer et contrôlerle joint du couvercle de regard (à remplacer si nécessaire).Enfin, verrouiller le couvercle de regard.

7. Maintenance

L'étanchéité du séparateur est à contrôler avant la première mise en marche et ensuite à intervalles réguliers.

1.Protection des surfaces.
Les parois ainsi que les faces extérieures du séparateur sont à contrôler et à nettoyer lors de toute évacuation.

2.Le séparateur doit être contrôlé deux fois par an. Pour cela, le séparateur doit être évacué et nettoyé rigoureusement. Ne pas oublier de contrôler également l'état du ramasse-boues et du réservoir du séparateur '('interieur ***et*** extérieur).

3.Compte tenue du développement des dispositions et contrôles, il est recommandé aux opérateurs travaillant sur le séparateur de noter tous travaux et incidents concernants celui-ci. De plus, les preuves des différentes évacuations ayant été réalisées devront être gardées, par ex. dans un carnet de fonctionnement.

Observer les instructions suivantes:

- Les instructions de manoeuvre sont à laisser à proximité du séparateur.
- Le procédé d'évacuation doit être executé exactement suivant les instructions.
- Ne charger de l'évacuation du séparateur que des entreprises d'évacuation reconnues.

KESSEL se réserve le droit de toutes modifications techniques.

- Respecter les réglementations relatives à la prévention des accidents
- Il est **interdit de fumer** lors des diverses travaux liés au séparateur: l'ouverture de celui-ci pouvant entrainer la formation de biogazes.

8. Pièce de rechange et accessoires

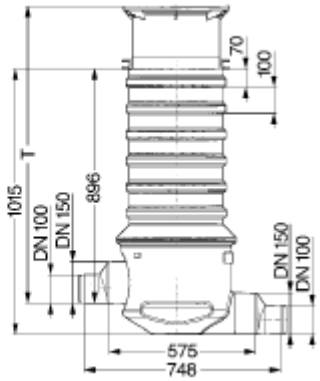

Puit de prélèvement en polyethylene DN 100 ou DN 150

pour pose enterrée.

Sortie et arrivée d'eau DN 100 et DN 150 d'après la norme DIN 19534, 400 mm de diamètre intérieur, partie supérieure ajustable avec anneau de serrage, couvercle disponible dans les classes A (1.5 tonnes), B (12.5 tonnes) and D (40.0 tonnes), anti-odeurs, verrouillable.

Fabricant - KESSEL

Profondeur arrivée d'eau T (mm)	Sortie/ Arrivée d'eau (DN)	Classes	Réf.
900-1300	100 / 150	Class A (1.5 t)	915880A
900-1300	100 / 150	Class B (12.5 t)	915880B
900-1300	100 / 150	Class D (40.0 t)	915880D

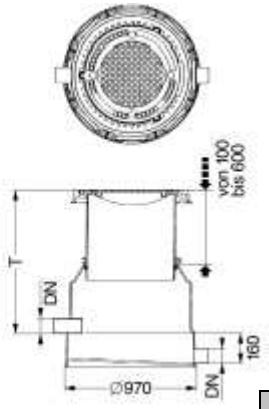

Regard de prélèvement d'échantillons KESSEL D = 800 en polyéthylène

pour montage enterré, sans accumulation d'eau à l'intérieur, profondeur d'implantation de l'entrée T = ...

Entrée et sortie DN ...

Diamètre moyen du compartiment de prélèvement d'échantillons 880 mm, rehausse en PP avec compensation de hauteur et de niveau sans gradations, diamètre intérieur de trappe d'accès 610 mm, avec couvercle de classe A/B/D suivant EN 124 en fonte grise, obturé de façon à empêcher la remontée des mauvaises odeurs, avec clé d'extraction

Profondeur d'entrée T (mm)	Entrée et sortie		Art. n°	
	DN	OD	Classe A/B	Classe D
450- 950	150	160	915 760/80B	915 760/80D
620-1120	150	160	915 762/80B	915 762/80D
620-1120	200	200	Sur demande	Sur demande

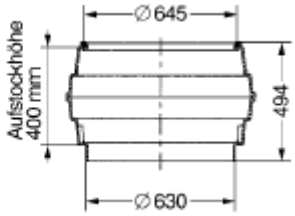

Extension en Polyethylene

S'adapte à tous les séparateurs à graisses et de fécule KESSEL pour installations sous terre. Hauteur de l'extension 400 mm, joint à lèvres compris.

Description	Réf.
Extension (400 mm)	917402

Couvercle

	Réf.
Couvercle de classe A (1.5 tonnes)	916801
Couvercle de classe B (12.5 tonnes)	916802
Couvercle de classe D (40.0 tonnes)	916803
Clé de retirage (du couvercle)	957595

Joint à lèvre KESSEL

	Réf.
Joint à lèvre	860116

9. Garantie

1. En cas de livraison endommagée ou de produit défectueux, la compagnie KESSEL se réserve le droit de choisir entre une réparation du produit ou de la livraison, ou l'envoi à la place d'un autre produit identique libre de tout défaut.
Si après la réparation, le produit tombe de nouveau en panne et/ou si il n'est plus économiquement acceptable, alors le client a le droit de résilier son contrat ou de demander une réduction de sa facture. Pour ce faire, la confirmation de défaut doit être signalée par écrit à Kessel immédiatement, dans le cas d'un défaut visible, ou sitôt après sa découverte dans le cas d'un défaut caché ou non facilement reconnaissable.
Pour toute réparation ou deuxième livraison, KESSEL s'assure que celles-ci sont identiques à la précédente. Dans le cas d'une nouvelle livraison, et seulement dans ce cas, les conditions et durées de garantie reprennent du début. La garantie ne prendra en compte que les produits nouvellement fabriqués.
La garantie s'étend sur une durée de 24 mois à partir de la date de livraison au client.
D'autres applications de la garantie sont disponibles dans les chapitres §§ 377, 378 HGB.

2. KESSEL souligne le fait que l'usure du produit n'est pas considérée comme un défaut. Cela est aussi valable pour tout défaut qui résulterait d'un mauvais entretien du produit.

Etablie le 1er Janvier 2002

10. Certificat

KESSEL

Modèle _____

No. de fabrication / année _____

Poids / kg _____ Dimensions _____

Norme _____ No. du certificat _____

Volume du débourbeur / l _____

Volume du séparateur / l _____

Tampon de vérification _____ Matériel _____

(Accessoires) _____

Avant sa sortie de l'usine, l'étancheité et l'intégrité du séparateur à graisses ont été verifiées.

_____ _____

Date Nom du contrôleur, signature

Procès-verbal de remise

Type _____

Numéro de commande KESSEL _____

Date de production _____

Objet / _____
Opérateur travaillant sur le poste _____
Addresse _____
Téléphone / Fax _____

Planificateur _____
Addresse _____
Téléphone / Fax _____

Compagnie sanitaire _____
Addresse _____
Téléphone / Fax _____

No. commissionaire KESSEL _____
Titulaire de réception _____
Addresse _____
Téléphone / Fax _____

Opérateur travaillant sur le poste _____
Addresse _____
Téléphone / Fax _____

Chargé de reception _____

Remarques _____

La mise en service et le branchement ont été fait en présence du titulaire du droit de réception et de l'opérateur du poste de relevage.

_____
Lieu et date

Tout pour l’assainissement

- Clapets anti-refoulement, trappes de visite
- Siphons de sol en matière plastique et en fonte
- Postes de relevage, pompes, alarmes et boitiers de commande
- Systèmes de récupération et d’utilisation des eaux pluviales
- Separateurs à graisses et à hydrocarbures
- Regards visitables étanches Ø 400, 800 et 1000
- Réalisations sur mesure